



FR

CONSEIL DE DIRECTION
98^{ème} session
Rome, 8 - 10 mai 2019

UNIDROIT 2019
C.D. (98) Misc. 2
Original: anglais
juin 2019

CONCLUSIONS SOMMAIRES

Note du Secrétariat: Ce résumé des Conclusions suit l'ordre des points inscrits à l'ordre du jour initial. Il ne suit pas l'ordre de la discussion orale, qui a été modifié pour faciliter la participation du Secrétaire Général aux funérailles du Professeur Alberto Mazzoni, Président d'UNIDROIT.

Point n° 1 de l'ordre du jour: Adoption du projet d'ordre du jour annoté
(C.D. (98) 1 rév. 2)

1. Le Conseil de Direction a adopté l'ordre du jour tel que proposé au document C.D. (98) 1 rév. 2.
2. Le Conseil a exprimé ses condoléances pour le décès de son Président, le Professeur Alberto Mazzoni, et a rappelé le rôle important qu'il a joué dans l'orientation des activités de l'Institut depuis sa nomination en 2011.

Point n° 2 de l'ordre du jour: Nominations (C.D. (98) 1 rév. 2)

a) Premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction

3. Le Conseil a renouvelé les nominations du Professeur Arthur Hartkamp au poste de Premier Vice-Président du Conseil de Direction et du Professeur Jorge A. Sánchez Cordero au poste de Second Vice-Président, qui occuperont ces deux postes jusqu'à la 99^{ème} session du Conseil.

b) Membres ad honorem du Conseil de Direction

4. Le Conseil a décidé de nommer les anciens membres du Conseil suivants comme membres *ad honorem* du Conseil de Direction: M. B. Bahadır Erdem, Mme Monique Jametti, Professeur Miklós Király, Professeur Lyou Byung-Hwa, Professeur Jan Lambert Neels, Professeur Wojciech Popiołek, Mme Rachel Sandby-Thomas, S.E. Álvaro Sandoval Bernal, Professeur Daniel Tricot, Professeur Spyridon Vrellis et M. Roger Wilkins.

c) Membres du Comité Permanent

5. Le Conseil a nommé Mme Kathryn Sabo au siège laissé vacant par le départ de Mme Rachel Sandby-Thomas, et a reconduit dans leurs fonctions M. Hans Georg Bollweg et les Professeurs Henry Gabriel, Arthur Hartkamp et Jorge A. Sánchez Cordero, membres du Comité Permanent.

Point n° 3 de l'ordre du jour: Rapports**a) Rapport annuel 2018 (C.D. (98) 2)**

6. Le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire Général sur les activités de l'Institut en 2018 et s'est déclaré satisfait de ces travaux. En outre, le Conseil a exprimé sa gratitude à la Professeure Anna Veneziano pour la manière dont elle a dirigé l'Institut en tant que Secrétaire Générale par intérim jusqu'en août 2018.

b) Rapport sur la Fondation d'UNIDROIT

7. Le Conseil a pris note du rapport du Président de la Fondation d'UNIDROIT et a remercié la Fondation pour son soutien constant à l'Institut.

Point n° 4 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles**a) Etat de mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg et du Protocole spatial (C.D. (98) 3)**

8. Le Conseil a pris note de l'évolution de la situation en ce qui concerne la mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg et du Protocole spatial, et il a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts de promotion.

b) Projet de Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (C.D. (98) 4)

9. Le Conseil a pris note de l'évolution de la situation en ce qui concerne le Protocole MAC et a salué le rôle de ses membres qui encourageaient leurs propres gouvernements à i) participer activement au processus menant à la Conférence diplomatique, ii) assister à la Conférence diplomatique avec une forte délégation et iii) envisager de signer le Protocole à Pretoria ou peu après la Conférence.

Point n° 5 de l'ordre du jour: Droit privé et développement**a) Elaboration d'un document d'orientation international sur les contrats d'investissement en terres agricoles (C.D. (98) 5(a) rév.)**

10. Le Conseil a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'élaboration d'un document d'orientation international sur les contrats d'investissement en terres agricoles. La FAO et le FIDA ont félicité le Secrétariat pour la coopération extrêmement positive et le haut niveau d'expertise dont il a fait preuve.

b) Activités de suivi et promotion du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA (C.D. (98) 5(b))

11. Le Conseil a pris note du rapport du Secrétariat sur les activités de suivi et de promotion du Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle.

Point n° 6 de l'ordre du jour: Procédure civile transnationale

a) Formulation de règles régionales ELI-UNIDROIT (C.D. (98) 6(a))

12. Le Conseil a pris note des développements relatifs au projet conjoint ELI-UNIDROIT portant sur l'élaboration de règles régionales fondées sur l'adaptation des Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale.

b) Principes d'exécution effective (C.D. (98) 6(b))

13. Le Conseil a reporté l'examen de ce point à l'examen des propositions relatives au Programme de travail 2020-2022 (voir point 14 de l'ordre du jour).

Point n° 7 de l'ordre du jour: Contrats du commerce international: formulation des Principes relatifs aux contrats de réassurance (C.D. (98) 7)

14. Le Conseil a i) pris note des dispositions et des commentaires des Principes relatifs aux contrats de réassurance (PRICL), ii) exprimé sa satisfaction pour l'utilisation des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international comme modèle et comme règles du droit général des contrats, et iii) a autorisé le Secrétariat à inclure une référence au texte des PRICL sur le site Internet d'UNIDROIT une fois leur publication terminée.

Point n° 8 de l'ordre du jour: Droit de la vente internationale: Elaboration d'un document d'orientation sur les textes existants dans le domaine du droit de la vente internationale en coopération avec la CNUDCI et la Conférence de La Haye de droit international privé (C.D. (98) 8)

15. Le Conseil a pris note de l'avancement des travaux pour la préparation d'un document d'orientation sur les textes existants dans le domaine du droit commercial international, en coopération avec la CNUDCI et la Conférence de La Haye de droit international privé.

Point n° 9 de l'ordre du jour: Protection internationale des biens culturels (C.D. (98) 9)

a) Activités de suivi et promotion de la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et Dispositions modèles établissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts

16. Le Conseil a pris note des activités de suivi et de promotion de la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés.

b) Collections d'art privées

17. Le Conseil a pris note des activités du Secrétariat en ce qui concerne les collections d'art privées et a encouragé le Secrétariat à poursuivre sur cette voie.

Point n° 10 de l'ordre du jour: Promotion des instruments d'UNIDROIT (C.D. (98) 10)

18. Le Conseil a pris note de la publication du Guide de l'Organisation des Etats Américains (OEA) sur la loi applicable aux contrats du commerce international dans les Amériques, s'est félicité de la coopération d'UNIDROIT avec l'OEA à cet égard et s'est félicité de la référence aux Principes d'UNIDROIT sur les contrats du commerce international.

19. Le Conseil a pris note des initiatives du Secrétariat afin de promouvoir les instruments d'UNIDROIT et en a souligné l'importance.

Point n° 11 de l'ordre du jour: Correspondants (C.D. (98) 11)

20. Le Conseil a pris note du rapport du Secrétariat sur les résultats de la procédure de renouvellement des correspondants actifs dont le mandat a expiré le 31 mai 2019 et de la proposition du Secrétaire Général à cet égard qui sera présentée au Conseil à sa 99^{ème} session.

Point n° 12 de l'ordre du jour: Bibliothèque d'UNIDROIT et activités de recherche (C.D. (98) 12)

21. Le Conseil a pris note des développements concernant la Bibliothèque et les activités de recherche, en particulier la numérisation des collections de la Bibliothèque.

Point n° 13 de l'ordre du jour: Ressources et politique d'information d'UNIDROIT (C.D. (98) 13 rév.)

22. Le Conseil a pris note des activités du Secrétariat dans ce domaine et a exprimé son soutien aux initiatives prises. Un soutien particulier a été exprimé en faveur des réalisations du Professeur Michael Joachim Bonell concernant la base de données UNILEX, qui est directement liée aux Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international.

Point n° 14 de l'ordre du jour: Propositions relatives au Programme de travail pour la période triennale 2020–2022 et commentaires parvenus au Secrétariat (C.D. (98) 14 rév.)

23. Le Conseil de Direction a pris note du Programme de travail proposé et des commentaires reçus des Etats membres et des Correspondants d'UNIDROIT, et est convenu de recommander l'adoption du Programme de travail pour la période triennale 2020 - 2022 à l'Assemblée Générale avec les priorités indiquées ci-dessous:

A. Activités législatives

1. Opérations garanties

Poursuite des travaux en cours:

- a) Mise en œuvre des Protocoles ferroviaire et spatial: priorité élevée
- b) Mise en œuvre du Protocole relatif à la Convention du Cap portant sur les matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction : priorité élevée
- c) Elaboration d'autres Protocoles à la Convention du Cap:
 - 1) Navires et matériels de transport maritime: priorité basse
 - 2) Matériels de production d'énergie renouvelable: priorité basse

2. **Droit privé et développement**

Poursuite des travaux en cours:

- a) Elaboration d'un document d'orientation international sur les contrats d'investissement en terres agricoles: priorité élevée

Nouveaux travaux:

- b) Structure juridique des entreprises agricoles: priorité moyenne

Le niveau de priorité attribué était simplement formel. Le Conseil de Direction a convenu que les fonds alloués à ce projet ne pouvaient servir qu'à analyser sa faisabilité et son impact potentiel, ainsi qu'à mieux définir sa portée. Sous réserve d'une proposition plus précise, il sera réexaminé par le Conseil de Direction à sa 99^{ème} session, où sa priorité pourrait être redéfinie.

3. **Procédure civile transnationale**

Poursuite des travaux en cours:

- a) Formulation de règles régionales ELI-UNIDROIT: priorité élevée

Nouveaux travaux:

- b) Principes d'exécution effective¹: priorité moyenne

Le niveau de priorité attribué était simplement formel. Le Conseil de Direction a demandé au Secrétariat d'effectuer d'autres recherches et de définir plus précisément la portée du projet. Il y a eu un accord substantiel sur l'importance du sujet et sur la portée des travaux à effectuer. Sous réserve d'un accord avec un rapport du Secrétariat qui sera présenté à la 99^{ème} session, le Conseil de Direction reconsidérera l'octroi d'un statut hautement prioritaire au projet.

- c) Procédure civile transnationale en Amérique latine: priorité basse

4. **Droit de la vente internationale**

Poursuite des travaux en cours:

Elaboration d'un document d'orientation sur les textes existants dans le domaine du droit de la vente internationale en coopération avec la CNUDCI et la Conférence de La Haye de droit international privé: priorité élevée

5. **Contrats du commerce international**

Poursuite des travaux en cours:

Formulation de principes en matière de contrats de réassurance: priorité basse

6. **Biens culturels**

Poursuite des travaux en cours:

Collections d'art privées: priorité basse

7. **Location et location-financement et affacturage**

Travaux nouveaux:

- a) Loi-type sur l'affacturage: priorité élevée

¹ Le projet déjà existant sur l'exécution devait être intensifié et sa portée redéfinie, et donc, ce projet était inclus parmi les nouveaux travaux.

b) Guide pour l'adoption de la Loi-type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement: priorité basse

8. **Droit sur l'insolvabilité**

Nouveaux travaux:

L'harmonisation des lois nationales sur l'insolvabilité concernant la liquidation des banques et les règles de coopération et de coordination dans les affaires transfrontalières: priorité moyenne

Le niveau de priorité attribué était simplement formel. Le Conseil de Direction a demandé au Secrétariat d'effectuer des recherches plus approfondies et de définir plus précisément la portée du projet, ainsi que soutenir la pertinence de son traitement par une organisation mondiale, comme UNIDROIT, plutôt que par des institutions régionales. Il y a eu accord sur l'importance du sujet et sur la portée éventuelle des travaux à effectuer. Sous réserve d'un accord avec la note qui sera présentée par le Secrétariat lors de sa 99^{ème} session, le Conseil de Direction réexaminera l'état d'avancement du projet.

9. **Droit et technologie**

Nouveaux travaux:

Intelligence artificielle/Contrats intelligents/Technologie de registres distribués (DLT): priorité moyenne

Le niveau de priorité attribué était simplement formel. Le Conseil de Direction a demandé au Secrétariat d'effectuer de nouvelles recherches pour limiter la portée du projet qui, sur la base des conclusions d'un colloque conjoint avec la CNUDCI, concernerait initialement les biens numériques. Le Conseil de Direction, à sa 99^{ème} session, adopterait une décision sur le champ d'application final et réévaluerait le niveau de priorité. La forme proposée pour les travaux conjoints avec la CNUDCI serait également réévaluée à la 99^{ème} session du Conseil de Direction.

B. Mise en œuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT

1. Fonctions de Dépositaire: priorité élevée
2. Promotion des instruments d'UNIDROIT
 - a) Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international: priorité élevée
 - b) Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA: priorité élevée
 - c) Convention d'Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et Dispositions modèles UNESCO - UNIDROIT définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts: priorité élevée
 - d) Instruments d'UNIDROIT sur les marchés de capitaux: priorité élevée

C. Activités non législatives

1. Bibliothèque d'UNIDROIT et Bibliothèques Dépositaires: priorité élevée
2. Politique et ressources d'informations: priorité élevée
3. Stages et bourses: priorité élevée

Point n° 15 de l'ordre du jour: *Présentation du Commentaire officiel de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique – 4^{ème} édition (2019) par le Professeur Sir Roy Goode C.B.E., Q.C. et le Professeur Jeffrey Wool (C.D. (98) 1 rév. Annexe 1)*

24. Le Conseil a exprimé sa gratitude à son auteur, Sir Roy Goode, et au Professeur Jeffrey Wool pour leurs travaux approfondis en vue de la préparation de la quatrième édition du Commentaire officiel de la Convention du Cap et de son Protocole aéronautique, et a pris note de sa publication officielle.

Point n° 16 de l'ordre du jour: *Questions administratives*

a) *Préparation du projet de Budget pour l'exercice financier 2020 (C.D. (98) 15(a))*

25. Le Conseil a examiné le projet de Budget pour l'exercice financier 2020 et a autorisé le Secrétariat à le communiquer aux Etats membres sans modification.

b) *Rapport du Secrétaire Général sur la mise en œuvre du nouveau système de rémunération et de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT (C.D. (98) 15(b))*

26. Le Conseil a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur la mise en œuvre du nouveau système de rémunération et de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT et des éventuelles étapes futures.

Point n° 17 de l'ordre du jour: *Date et lieu de la 99^{ème} session du Conseil de Direction (C.D. (98) 1 rév.)*

27. Le Conseil a décidé que la 99^{ème} session du Conseil de Direction aurait lieu du 6 au 8 mai 2020, au siège d'UNIDROIT à Rome.

Point n° 18 de l'ordre du jour: *Divers*

a) *Droit privé et développement – Coopération avec le Forum Mondial sur le droit, la justice et le développement (GFLJD) et travaux éventuels futurs dans le cadre du projet "Modèle économique centré sur l'humain" (C.D. (98) 16)*

28. Le Conseil a pris note des informations fournies et a autorisé le Secrétariat à poursuivre la collaboration et l'élaboration du projet HCBM, conformément aux autres tâches prioritaires du Programme de travail.

Point n° 19 de l'ordre du jour: *Présentation sur les "Principes relatifs aux contrats de réassurance" (C.D. (98) 1 rév. Annexe 2)*

29. Le Conseil a remercié les intervenants, les Professeurs Helmut Heiss et Diana Cerini, ainsi que M. Lari Kuitunen et M. Eberhard Witthoff, pour une séance d'information sur les Principes relatifs aux contrats de réassurance (PRICL).